



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP JEUDI 9 DECEMBRE 2021 – 14H00

Président : **Vincent LABRUNE**                      Date : **Jeudi 9 décembre 2021**  
Auteur : **Arnaud ROUGER**                              Référence : **LFP-AG-20211209**

### Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

#### **Clubs professionnels de Ligue 1 Uber Eats**

ANGERS (Xavier THUILOT, mandat), BORDEAUX (Thomas JACQUEMIER, mandat), BREST (Pascal ROBERT, mandat), CLERMONT (Jérôme CHAMPAGNE, mandat), LENS (représenté par STRASBOURG), LILLE (Olivier LETANG), LORIENT (Arnaud TANGUY, mandat), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Jacques-Henri EYRAUD), METZ (Jean-Luc MULLER, Hélène SCHRUB), MONACO (représenté par PARIS), MONTPELLIER (mandat à ANGERS), NANTES (Waldemar KITA, Loïc MORIN), NICE (représenté par REIMS), PARIS (Victoriano MELERO, mandat), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), RENNES (représenté par BREST), SAINT-ETIENNE (mandat à NANTES), STRASBOURG (Marc KELLER), TROYES (Aymeric MAGNE)

#### **Clubs professionnels de Ligue 2 BKT**

AJ AJACCIO (mandat à GUINGAMP), AMIENS (Elliot BRANIER, mandat), AUXERRE (Baptiste MALHERBE, mandat), BASTIA (Claude FERRANDI, Jérôme NEGRONI), CAEN (Pierre Antoine CAPTON), DIJON (Emmanuel DESPLATS, mandat), DUNKERQUE (Jean-Pierre SCOUARNEC, Edwin PINDI), GRENOBLE (Max MARTY, mandat), GUINGAMP (Frédéric LE GRAND, Laurent DEFAINS), LE HAVRE (représenté par DIJON), NANCY (représenté par NIORT), NIMES (Rani ASSAF), NIORT (Eytan HANOUNA, Mickaël HANOUNA), PARIS FC (Pierre FERRACCI), PAU (représenté par AUXERRE), RODEZ (Pierre-Olivier MURAT), US QUEVILLY ROUEN (Philippe BLOT, Arnaud SAINT-ANDRE), SOCHAUX (Benoit DELON, mandat), TOULOUSE (Damien COMOLLI, Olivier JAUBERT), VALENCIENNES (représenté par RODEZ)

#### **Clubs de National – Statut Pro**

CHATEAURoux (représenté par PARIS FC), ORLEANS (Boris LUCE, mandat)

**SAFE** : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Sylvain KASTENDEUCH – **FFF** : Vincent PONSOT - **AMCFP** : Eric ROLLAND

#### **Membres du Conseil d'Administration :**

M. Noël LE GRAËT  
MM. Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER

## Ouverture de séance

---

Vincent LABRUNE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, réunis physiquement, qu'il est heureux de retrouver après plusieurs mois de visioconférences.

## 1 Adoption des précédents procès-verbaux

---

L'Assemblée générale,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021.

## 2 Approbation des Comptes LFP : saison 2020/2021

---

Après avoir rappelé le processus financier, Alain GUERRINI, Trésorier Général, présente les principaux faits marquants de l'exercice 2020/2021 :

### **GOUVERNANCE**

- Renouvellement du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2020 et élection de Vincent LABRUNE à la Présidence de la LFP.
- Nomination d'Arnaud ROUGER au poste de Directeur Général.
- Adoption des nouveaux statuts lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2020, entrés en vigueur le 29 mai 2021 (Arrêté du ministère des Sports du 24 mai 2021).

### **MEDIAPRO - DROITS AUDIOVISUELS - GUIDE DE RÉPARTITION**

- Résiliation anticipée des contrats de Mediapro et revente des lots à Canal+ jusqu'au terme de la saison 2020/21.
- Suite au défaut de Mediapro sur l'échéance du 5 octobre 2021, souscription d'un emprunt court terme de 120 M€ auprès d'une banque afin d'assurer la répartition clubs d'octobre et soutenir la trésorerie des clubs (remboursé par anticipation le 1er avril 2021).
- Adoption des nouveaux guides de répartition Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2020/2021 par le Conseil d'Administration du 24 février 2021, qui ont annulé et remplacé rétroactivement les Guides précédemment adoptés le 24 septembre 2020, avec retour aux critères de répartition de la saison 2019/2020.

### **REPORT D'UNE SAISON DU REMBOURSEMENT DU PGE**

- Décision de l'Assemblée Générale du 2 mars 2021 de reporter le paiement de la première annuité de remboursement du PGE au 18 mai 2022 (fin du remboursement le 18 mai 2025).

### **RESCRIT FISCAL**

- Modification comptable et fiscale du traitement du PGE dans les comptes de la LFP en application du rescrit fiscal obtenu sur l'IS et conformément à la lettre de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), suite à la décision du Conseil d'Administration du 8 septembre 2021.

### **ORGANISATION SPORTIVE**

- Organisation du Trophée des Champions à huis clos au Stade Bollaert de Lens le 13 janvier 2021.



### CONVENTION FFF/LFP

- 1ère saison d'application de la convention FFF/LFP renouvelée pour 4 saisons à compter du 1er juillet 2020.

Alain GUERRINI présente ensuite les chiffres clés de l'exercice :

- Le chiffre d'affaires total ressort à 808,4 M€, en baisse de 535,2 M€ par rapport au budget initial,
- Les droits audiovisuels domestiques Ligue 1 et Ligue 2 ont représenté au final un montant encaissé de 758,3 M€, soit 42% de moins que prévu initialement,
- Les produits distribués aux clubs (Droits TV + sponsoring + divers) ont représenté un montant de 665,7 M€ contre 759 M€ l'année dernière avec le PGE, soit -93,3 M€,
- Les charges conventionnelles et légales indexées sur les droits TV ou les répartitions clubs ont été réduites mécaniquement,
- Les frais d'organisation sportive ont représenté un montant de 25 M€, en baisse de 2 M€ par rapport au budget, baisse liée essentiellement aux rassemblements des arbitres qui n'ont pas pu se tenir en raison du contexte sanitaire,
- Les coûts de production et statistiques ont représenté 6,5 M€,
- Les missions propres LFP ont représenté 18,7 M€, en baisse de 3,4 M€ suite aux économies réalisées,
- Le développement (international et digital) a représenté 5 M€, et les contraintes exogènes de la saison (honoraires de défense et contentieux) se montent à 1,9 M€,
- Le rescrit fiscal lié au PGE a été appliqué et le traitement comptable et fiscal a été modifié conformément aux prescriptions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), avec la passation d'un produit de 208,2 M€ qui annule la perte de l'exercice précédent,
- L'exercice 2020/2021 se solde par un résultat net fortement positif de 208,1 M€,
- Les fonds propres redeviennent positifs à hauteur de 25,2 M€.

L'Assemblée générale,

Vu l'arrêté des comptes de la LFP de l'exercice 2020/2021 par le Conseil d'Administration suite à l'avis favorable de la Commission des finances,

Après avoir entendu M. Francis CHARTIER, Commissaire aux Comptes, présenter les conclusions de sa mission qui n'appellent ni réserve ni observation,

Approuve les comptes de l'exercice 2020/2021 clos le 30 juin 2021, par 99,25 voix pour et 1,75 abstentions, et décide, également par 99,25 voix pour et 1,75 abstentions, d'affecter en totalité le résultat net bénéficiaire de 208 083 529 € au compte de report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à la somme de 21 649 190 €.

### **3 Format de la Ligue 2 : Proposition du Collège de Ligue 2 (réduction à 18 clubs)**

---

Arnaud ROUGER présente les travaux intervenus au Collège de Ligue 2 depuis la décision prise à l'Assemblée générale du 3 juin 2021 au sujet de la Ligue 1.

Il précise que de juin à novembre 2021 un groupe de travail s'est tout d'abord réuni avec MM. Laurent DEFAINS, Olivier JAUBERT, Mickaël HANOUNA, Baptiste MALHERBE, Max MARTY et Pierre WANTIEZ pour recueillir des éléments afin d'aider à la décision du Collège de Ligue 2.

Vincent LABRUNE complète ensuite en indiquant qu'avec le Président de la FFF, les discussions sur la professionnalisation du Championnat national se poursuivent et que la réforme du format de la Ligue 2 s'inscrit forcément dans un projet de création d'une Ligue 3 sous réserve que l'économie générale du football professionnel le permette.

L'Assemblée générale,

Se basant sur la délibération du Collège de Ligue 2, du Conseil d'administration et après avoir pris note de l'opposition de Sylvain KASTENDEUCH, représentant de l'UNFP, et portant la voix des joueurs,

Adopte par 73,25 voix pour, 20,25 voix contre et 7,5 abstentions le passage à 18 clubs en Ligue 2 avec 4 descentes et 2 montées à la fin de la saison 2023/2024 entre la Ligue 2 et le National ainsi que les dispositifs complémentaires ci-dessous dans le même esprit que lors de la réforme de la Ligue 1 :

- La suppression des repêchages afin d'anticiper la réduction du nombre de clubs sous réserve de faisabilité avec le format du National et éviter les 4 descentes deux saisons de suite ;
- Le maintien du statut professionnel en National au-delà de deux saisons à la double condition d'obtenir un avis favorable de la DNCG et d'obtenir une licence club spécifique telle que proposée par le groupe de travail ;
- La possibilité d'obtenir exceptionnellement le statut professionnel sans passer par la Ligue 2 si le club satisfait à la double condition ci-dessus ;
- Comme évoqué lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2021, la mise en place d'une aide de solidarité à définir pour les clubs qui conserveraient ou obtiendraient le statut professionnel en National en dehors des deux saisons qui suivent la relégation.

### **4 Bilan des Groupes de travail**

---

Vincent LABRUNE rappelle que lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 septembre dernier, il a été décidé la création de 4 Groupes de travail chargés de mener des réformes complémentaires à la réduction de la Ligue 1 à 18 clubs.

Seul le GT n°3 consacré au dialogue social et à la régulation finalisera ces travaux le 14 décembre soit postérieurement au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale du jour.

## 4.1 Valorisation du produit

Mathieu FICOT débute le compte rendu des travaux en rappelant la composition du Groupe de travail (Nasser AL-KHELIFI, Jean-Michel AULAS, Jacques-Henri EYRAUD, Oleg PETROV, Bernard CAIAZZO, Joseph OUGHOURLIAN, Pierre-Antoine CAPTON, Pierre WANTIEZ, Waldemar KITA) ainsi que la fréquence des réunions.

Il détaille ensuite les thèmes de réflexion qui s'articulaient autour de 4 axes stratégiques :

1. La stratégie de contenu,
2. La stratégie de marque,
3. La stratégie internationale,
4. La stratégie de redistribution des ressources.

Pour conclure, Mathieu FICOT indique que le Groupe de travail a proposé de poursuivre ces réflexions dans le cadre de la création de la filiale commerciale de la LFP.

## 4.2 Arbitrage

Arnaud ROUGER rappelle la composition du Groupe de travail (Jean-Pierre RIVERE, Jean-Michel AULAS, Jacques-Henri EYRAUD, Waldemar KITA, Loïc FERY, Max MARTY, Karl OLIVE, Sylvain KASTENDEUCH, Olivier LAMARRE, Saïd ENNJIMI) ainsi que la fréquence des réunions. Il précise notamment que la dernière réunion a permis à Pascal GARIBIAN et Laurent DUHAMEL d'intervenir, de même qu'à Thomas LEONARD et Bastien DECHEPY pour le SAFE.

Il détaille ensuite les trois points sur lesquels le Groupe de travail a fait des propositions :

1. Le premier concerne les relations entre la LFP, les clubs, la DTA et les acteurs du jeu. Sur cette question, le Groupe a formulé les propositions suivantes :
  - Création d'une cellule de concertation à un niveau politique CFA/Clubs/LFP ;
  - Rendre plus lisible le classement des arbitres ;
  - Réaffirmer le rôle et la légitimité du SAFE ;  
Le GT arbitrage a souligné la qualité du travail réalisé par le SAFE et soutient ces 19 propositions remontées par le SAFE au nom des arbitres.
  - Informer et former en permanence les clubs et les joueurs.
2. Le deuxième traite particulièrement des réformes qui pourraient augmenter la qualité du produit et le Groupe de travail retient particulièrement deux propositions :
  - Diffusion du son avec un travail commun à mener pour porter une demande structurée au niveau de l'IFAB ;
  - Communication post match sur les incidents liés à l'arbitrage.
3. Le troisième point concerne les questions liées au statut des arbitres avec des interrogations qu'il conviendrait de lever sur :
  - Durée des contrats et rémunérations ;
  - Protection « sociale » en cas d'accident/blessure ou à la fin de carrière.

### 4.3 Dialogue social et régulation

Arnaud ROUGER rappelle la composition du Groupe de travail (Jean-Pierre CAILLOT, Marc KELLER, Olivier LETANG, Vincent PONSOT, Victoriano MELERO, Jean-Marc MICKELER, Christian LECA, Philippe PIAT) ainsi que la fréquence des réunions.

Il précise notamment que la dernière réunion est prévue le 14 décembre prochain et devrait permettre de finaliser les propositions à transmettre à la Commission Nationale Paritaire de la CCNMF ou à l'Assemblée générale de la LFP s'agissant du règlement de la DNCG.

Pour le moment, les travaux ont porté sur :

1. La relance du dialogue social avant de confier à la Commission Nationale Paritaire la mise en œuvre des accords sur :
  - Contrat de 5 ans (3 saisons + 1 +1)
  - Limitation des effectifs
  - Limitation des prêts
2. En lien avec la DNCG, la réflexion pour la mise en place d'un salary cap en restant proche des principes évoqués à l'UEFA dans le cadre de la réforme du FPF.

### 4.4 Gouvernance

Arnaud ROUGER rappelle la composition du Groupe de travail (Laurent NICOLLIN, Jean-Pierre RIVIERE, Nasser AL-KHELAIIFI, Nicolas HOLVECK, Pierre-Olivier MURAT, François MORINIERE, Raymond DOMENECH, Sylvain KASTENDEUCH). Il précise que deux réunions ont été nécessaires pour finaliser les propositions de réforme de la gouvernance dans la continuité des travaux déjà actés en AG la saison dernière.

Les propositions portent sur les instances de direction de la LFP avec leur nécessaire simplification pour que le CA soit le seul organe compétent au sens de l'article R.132-4 du Code du sport. Pour ce faire, il faudra cumulativement :

- Réduire le nombre de membres du CA ;
- Donner la majorité aux clubs ;
- Supprimer le vote économique ;
- Supprimer la délégation du CA vers le Bureau ;
- Réduire le Bureau qui n'aura plus d'utilité ;
- Réserver la participation au CA aux seuls membres élus à l'exception du Président de la FFF et du Directeur général de la LFP ;
- Conserver la répartition des compétences entre l'AG et le CA.

Dans le détail, la future composition du CA de la LFP pourrait être celle-ci :

Conseil d'administration	Proposition
Ligue 1	<b>7</b>
Ligue 2	<b>2</b>
Foot Unis	<b>1</b>
Représentant du Comex FFF	<b>1</b>
Indépendants (dont 1 FFF)	<b>3</b>

UNFP	<b>2</b>
UNECATEF	<b>1</b>
SNAAF	<b>Voix consultative</b>
SAFE	<b>Voix consultative</b>
AMCFP	<b>Voix consultative</b>
<b>Total</b>	<b>17</b>

Pendant que le Bureau regrouperait le Président de la LFP, 2 représentants de Ligue 1, 1 de Ligue 2, le Président de Foot Unis, le représentant du Comex de la FFF et un représentant des acteurs du football.

Pour conclure les travaux de ce Groupe, Arnaud ROUGER indique que ces propositions seront traduites dans les statuts de la LFP pour être soumises au vote d'une Assemblée générale extraordinaire qui se réunira au plus tard en juin 2022.

Enfin, le Groupe de travail avait préconisé le regroupement des bureaux de la LFP en un seul et même siège mais ce point a déjà été validé lors de la précédente réunion du CA de la LFP.

\* \* \* \* \*

L'Assemblée générale,

Remercie l'ensemble des Groupes de travail pour les réflexions menées et les propositions effectuées.

## 5 Clôture

En clôture de l'Assemblée Générale, Noël LE GRAËT fait un bilan de la saison écoulée à la FFF et exprime son soutien dans les projets de réforme que la LFP souhaite conduire.

***La séance est levée à 16h00.***



**Le Président  
Vincent LABRUNE**